



# RÉSEAU D'INSPECTEURS EN BÂTIMENTS CERTIFIÉS

## Conditions d'admissibilité au Réseau-IBC

Inspecteurs en bâtiments

*Dernière mise-à-jour : 2019-11-15*

Pour être admis en tant qu'inspecteur en bâtiments certifié, affilié au Réseau-IBC, vous devez satisfaire à toutes les exigences du comité de sélection en termes de qualification, de compétence, d'expérience et de professionnalisme. En d'autres termes, vous devez démontrer au comité de sélection que vous avez la capacité d'exercer seul, de façon autonome, la profession d'inspecteur de bâtiments résidentiels c'est-à-dire, de procéder à l'inspection de n'importe quel type de bâtiment résidentiel et de rédiger le cas échéant, en français ou en anglais, le rapport écrit correspondant, et ce, conformément au *Code d'éthique et de déontologie* ainsi qu'aux *Normes de pratique professionnelle pour l'inspection de bâtiments principalement résidentiels* que promeut le Réseau-IBC.

De plus, vous devez vous engager :

- à exercer, en tout temps et en toute circonstance, la profession d'inspecteur en bâtiments avec professionnalisme, conformément aux normes de pratique professionnelle ainsi qu'au code d'éthique et de déontologie que promeut le Réseau-IBC.
- à ne jamais exécuter ou accepter d'exécuter un mandat d'inspection en bâtiments ou même, tenter d'en obtenir un c'est-à-dire, soumissionner sur un mandat d'inspection en bâtiments sans que votre police d'assurance professionnelle contre les fautes, les erreurs ou les omissions, ne soit valide.

ET

- à travailler, en tout temps et en toute circonstance, avec intégrité, honnêteté, rigueur, transparence, dans le respect de votre client et dans le respect de ses biens, et dans l'intérêt de celui-ci.

Enfin, vous devez démontrer au fil du processus d'évaluation de votre dossier que vous avez une très bonne connaissance du français ou de l'anglais parlé et écrit, que vous maîtrisez les logiciels de la suite MS-Office ou, au moins, un logiciel de production de rapport d'inspection, et que vous avez, au moins, les qualités suivantes, nécessaires chez tout bon inspecteur en bâtiments :

- l'autonomie;
- la débrouillardise;
- la ponctualité;

Page 1 de 3

### **NOTE**

1. La forme masculine utilisée dans but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.
2. Toute reproduction ou utilisation de ce document est strictement interdite à moins qu'elle n'ait été expressément autorisée par le Réseau-IBC Inspecteurs en Bâtiments Certifiés.



# RÉSEAU D'INSPECTEURS EN BÂTIMENTS CERTIFIÉS

## Conditions d'admissibilité au Réseau-IBC

Inspecteurs en bâtiments

- la courtoisie;
- une bonne écoute;
- un bon sens de l'observation;
- un bon esprit d'analyse,
- un bon jugement et une bonne discrétion;
- un bon sens de l'organisation et des responsabilités;
- une bonne dextérité manuelle;

En plus, d'être en mesure de faire face à des échéanciers de réalisation qui peuvent être courts.

### Autres conditions

1. Fournir des réponses satisfaisantes à certaines questions liées à vos antécédents en termes de fautes, erreurs ou omissions, par exemple, afin que vous soyez admissible en tant qu'inspecteur en bâtiments certifié, affilié au Réseau-IBC.
2. Réussir une entrevue téléphonique et/ou un examen pratique qui permettra, entre autres, au comité de sélection de valider :
  - votre intérêt de devenir un inspecteur en bâtiments certifié, affilié au Réseau-IBC;
  - vos connaissances en inspection en bâtiments ainsi que vos aptitudes en communication verbale/écrite et en service à la clientèle.

## Documents à fournir

Un dossier complet comprend tous les documents suivants :

1. Une photo d'identification de haute résolution en format .jpg
2. Une copie de votre permis de conduire
3. Une copie du certificat d'immatriculation de votre véhicule de travail
4. Une copie de votre diplôme d'études collégiales ou universitaires dans une discipline liée à l'inspection ou à l'évaluation de bâtiments résidentiels (ou, **une copie de votre diplôme de Urban Studies**)

Page 2 de 3

### **NOTE**

1. La forme masculine utilisée dans but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.
2. Toute reproduction ou utilisation de ce document est strictement interdite à moins qu'elle n'ait été expressément autorisée par le Réseau-IBC Inspecteurs en Bâtiments Certifiés.



# RÉSEAU D'INSPECTEURS EN BÂTIMENTS CERTIFIÉS

## Conditions d'admissibilité au Réseau-IBC

Inspecteurs en bâtiments

5. **Si vous travaillez actuellement ou avez déjà travaillé dans le passé comme inspecteurs en bâtiments** : Une copie de vos trois (3) plus récents rapports d'inspection
6. **Si vous avez travaillé comme inspecteur en bâtiments au cours des douze (12) mois précédant votre demande d'affiliation à notre réseau** : Une preuve que vous avez suivi au moins 20 heures de formation continue au cours de ces douze (12) derniers mois
7. **Si vous êtes nouvellement diplômé et n'avez pas encore travaillé comme inspecteur en bâtiment** : Une copie du rapport d'inspection que vous avez réalisé dans le cadre de votre programme d'études en inspection en bâtiment
8. Une copie de tout autre document pertinent prouvant vos connaissances, vos compétences et votre expérience en inspection en bâtiment ou dans tout autre discipline connexe comme, par exemple :
  - une attestation qui prouve que vous avez suivi avec succès, une formation en lien avec la thermographie dans un organisme de formation et de certification reconnu;
  - une carte de compétence de la Commission de la construction du Québec (CCQ) qui prouve que vous avez des compétences dans un métier de la construction et, y avez déjà travaillé;
  - une licence d'entrepreneur en construction de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) sur laquelle vous êtes répondant dans au moins un des quatre (4) domaines de qualification suivants :
    - Administration d'une entreprise de construction;
    - Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction;
    - Gestion de projets et de chantiers;
    - Exécution de travaux de construction;
  - etc.
9. **Si vous êtes actuellement membre d'une autre association** : Une copie de votre carte de membre ou de tout autre document qui prouve que vous êtes bel et bien membre de cette association
10. **Si vous avez actuellement une police d'assurance responsabilité professionnelle contre les fautes, erreurs et omissions** : Une copie de votre police d'assurance responsabilité professionnelle contre les fautes, erreurs et omissions

**ET**

Page 3 de 3

### **NOTE**

1. La forme masculine utilisée dans but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.
2. Toute reproduction ou utilisation de ce document est strictement interdite à moins qu'elle n'ait été expressément autorisée par le Réseau-IBC Inspecteurs en Bâtiments Certifiés.



# RÉSEAU D'INSPECTEURS EN BÂTIMENTS CERTIFIÉS

## Conditions d'admissibilité au Réseau-IBC

---

Inspecteurs en bâtiments

11. une **lettre d'intention** adressée au comité de sélection dans laquelle, vous nous expliquez pourquoi est-ce que vous désirez vous affilier à notre réseau et, devriez y être admis.

**P.S.-** La lettre d'intention n'est pas obligatoire pour les inspecteurs en bâtiments de plus de 3 ans d'expérience.

**Enfin, si vous êtes un étudiant ou un nouveau diplômé, une attestation d'inscription ou une lettre de recommandation de la direction de votre établissement d'enseignement est requise.**

**NOTRE ÉQUIPE NE COMMUNIQUERA QU'AVEC LES CANDIDATS DONT LES DOSSIERS ONT ÉTÉ JUGÉS COMPLETS ET DONT, LES PROFILS CORRESPONDENT À CE QUE NOUS RECHERCHONS.**

### **NOTE**

1. La forme masculine utilisée dans but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.
2. Toute reproduction ou utilisation de ce document est strictement interdite à moins qu'elle n'ait été expressément autorisée par le Réseau-IBC Inspecteurs en Bâtiments Certifiés.